

FICHE D'INSCRIPTION

COURS D'IMPROVISATION THÉÂTRALE



Coordonnées

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Lieu :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. Port. : Tel fixe :

E-mail :

Formule

Mode de paiement : Séance d'essai : **10 €** Espèces | Cotisation : **300 €** Espèces ou Chèque(s)

Choix du créneau : lundi mardi jeudi **de 21h à 23h** vendredi **de 20h30 à 22h30**

Par curiosité...

Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre ou d'improvisation ?

Comment avez-vous découvert notre association ?

Assurance

Nom de votre assurance :

N° de contrat :

Vous certifiez en signant ce formulaire, être apte physiquement et moralement à pratiquer de l'improvisation théâtrale.

Signature de l'adhérent :

RÈGLEMENT INTERIEUR



La vie en collectivité impose à chacun des devoirs dans le respect des principes fondamentaux d'égalité, de liberté et de laïcité. C'est dans cet esprit que les membres de notre association ont élaboré ce règlement intérieur

Article 1:

L'association « Le 7^{ème} Sens » est une association dite loi 1901, apolitique et laïque, gérée par une équipe de bénévoles et de passionnés.

Article 2:

Une séance d'essai est proposée aux futurs intéressés. Une participation de 10 € est demandée à tous les nouveaux adhérents. Celle-ci doit être payée en espèces, le jour j, avant de commencer la séance d'essai.

Article 3:

La saison commence la deuxième semaine du mois de septembre 2021 et se termine la dernière semaine du mois de juin. (Hors vacances scolaires)

Article 4:

La cotisation annuelle est de 300 €. La totalité de celle-ci doit être payée en ligne sur notre site internet (www.le7emesens.fr) ou versée le premier jour de l'adhésion au trésorier en espèce ou en chèque signé à la même date. Dans le cas contraire, notre association se réserve le droit de refuser l'accès au cours.

Article 5:

L'adhérent déclare que son état de santé lui permet la pratique du théâtre et d'exercices physiques. Les membres de l'association se réservent le droit de refuser une demande d'inscription, s'ils estiment que l'état de santé de l'intéressé peut nuire à la progression et la bonne ambiance du cours.

Article 6:

L'association n'est en aucun cas responsable des vols et oublis divers dans la salle (**Veste, bijou, téléphone, etc.**) De même, pour les absences répétitives et les imprévus (changement de poste, déménagement, etc.) durant l'année d'un adhérent. (**Toute cotisation est définitive** et aucun remboursement n'est possible)

Article 7:

L'adhérent s'engage à être assidu au cours, Toute absence doit être préalablement annoncée au coach d'improvisation par téléphone au **06.95.54.56.57**

Article 8:

Un cours d'impro. pourra être annulé au cas où il manquerait trop d'adultes pour assurer un cours, en cas d'absence de l'intervenant pour raison professionnelle ou de santé. Il sera reporté dans la mesure du possible.

Article 9:

Tout acte agressif, raciste, immorale, homophobe, sexiste entraîneront l'exclusion immédiate du cours (**Voir définitive en fonction de la gravité**) du ou des fautifs qui ne bénéficieront d'aucun remboursement.

Article 10:

Une tenue adaptée et confortable sera demandée aux adhérents à chaque début de cours. (**Chaussons de théâtre, pantalon, jogging, tenue de sport, etc.**)

Article 11:

L'adhérent autorise l'association à le filmer et à le prendre en photo durant les cours et les prestations proposés tout au long de l'année.

En signant ce règlement intérieur, vous vous engagez à respecter les termes inscrits sur ce document.

Signature de l'adhérent :